

Avis d'Appel Public à la Concurrence

TRAVAUX DE DEMOLITION DES CONSTRUCTIONS SISES 18 AVENUE DE LA BOURGADE – 13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE

Marché n°2017STECH011

Marché passé selon la procédure adaptée de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (DMP) et de l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (OMP)

**Date et heure limites de remise des offres :
vendredi 01 décembre 2017 à 12heures**

Mairie du Puy-Sainte-Réparate
Hôtel de Ville
2 avenue des Anciens combattants
13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE

OBJET DU MARCHE

1- Objet

Le présent marché a pour objet la démolition des constructions sises 18 avenue de la Bourgade au Puy-Sainte-Réparate (13610).

La description des ouvrages et les prescriptions techniques associées sont détaillées dans le Cahier des charges techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes.

2- Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est la Commune du Puy-Sainte-Réparate, représentée par son Maire.

3- Mode de passation

Dans le présent marché, la procédure utilisée est : la procédure adaptée (MAPA).

Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (DMP) et de l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (OMP).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les conditions du marché.

4- Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et/ou en lots.

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Ce délai court à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

2- Type de contractant

Le marché pourra être attribué à une entreprise/association ou à un groupement d'entreprises/associations.

Afin de n'avoir aucun frein dans la bonne exécution du marché public, et si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement, en application de l'article 45-III du DMP 2016.

En application de l'article 45-V du DMP, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

L'attention des candidats est attirée sur **l'impossibilité des membres d'un groupement solidaire à présenter une répartition des paiements**. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, géré par le mandataire du groupement.

3- Variantes et option

Aucune variante n'est à chiffrer.

Une option est demandée en page 11 du CCTP, article 1.2.3

4- Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec le ou les candidats sélectionnés ayant présenté les offres les plus intéressantes.

En cas d'égalité sur la note finale après analyse des offres, entre 2 ou plusieurs candidats, le marché sera attribué à celui ayant présenté l'offre financière la plus basse.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1- Contenu du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

2- Retrait du dossier

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les candidats ont la possibilité de télécharger le règlement de la consultation et le dossier de consultation des entreprises (DCE) dans son intégralité via le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur sur le site : www.klekoon.com

3- Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude du dossier de consultation, les candidats devront faire parvenir une demande **écrite** (courrier ou fax aux coordonnées ci-dessus) au plus tard **huit (08) jours calendaires** avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les candidats ayant retiré le dossier, **au**

plus tard six (06) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Les réponses verbales n'engagent pas le pouvoir adjudicateur.

Les demandes de renseignements devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie du Puy-Sainte-Réparade
Hôtel de Ville
2 avenue des Anciens combattants
13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur dont l'adresse est la suivante : www.klekoon.com

4- Compléments à apporter au DCE

Les candidats n'ont pas de compléments à apporter au DCE.

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Au plus tard à la date et à l'heure limites de remise des offres, les candidats devront remettre un dossier complet comprenant les pièces ci-après, datées et signées par la personne habilitée à représenter l'entreprise. A ce titre, les cotraitants devront fournir les pouvoirs de signature au mandataire.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

1- Les pièces de la candidature

L'enveloppe contiendra les pièces justificatives à produire telles que prévues aux articles 48, 49 et 51 du DMP 2016, listées dans le Règlement de la Consultation.

2- Les pièces de l'offre

1* L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
2* La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
3* Un mémoire technique présentant le matériel utilisé pendant la durée du marché avec : <ul style="list-style-type: none">✓ des fiches techniques du matériel utilisé✓ une note de synthèse d'intention de réalisation de la mission✓ la description détaillée de chaque phase de la mission et des moyens en personnel alloués, comprenant les CV✓ le planning détaillé proposé✓ les dispositions envisagées en cas de sous-traitance✓ une notice environnementale détaillée
<p>Le mémoire technique devra également contenir les informations suivantes :</p> <p>Les candidats apporteront tous les éléments nécessaires permettant de décrire leur gestion des compétences, des ressources humaines, etc. (à l'aide d'histogrammes, d'un trombinoscope ou tout autre outil utile).</p> <p>Ils préciseront s'ils sont certifiés par rapport à un référentiel Qualité / Sécurité / Environnement.</p> <p>Ils décriront avec le plus grand soin les moyens humains spécialement détachés à ce projet. Ils préciseront plus particulièrement la ou les qualifications de chaque membre d'équipe affecté à ce présent marché ainsi que le C.V. de chaque cadre y opérant.</p>

Ils préciseront les moyens matériels de l'entreprise affectés pour ce marché y compris concernant la sécurité et l'hygiène.

Ils décriront contractuellement les moyens employés afin de protéger l'environnement, de gérer la production de déchets de toute nature conformément à la législation et de réduire toutes les nuisances sonores. **Les constructions à démolir, objet de la présente consultation, étant situées au centre du village, une notice détaillée présentant les moyens employés afin de protéger l'environnement, de gérer la production de déchets de toute nature conformément à la législation et de réduire toutes les nuisances sonores sera très fortement appréciée par le pouvoir adjudicateur.**

Un engagement expliquant le mode opératoire des interventions sera aussi joint.

Note: Nous recommandons aux candidats de veiller à respecter la présentation énumérée ci-dessus.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les candidats ne doivent présenter qu'UN (01) seul pli contenant l'ensemble des documents exigés

ENVOI OU REMISE DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant le 1^{er} Décembre 2017 à 12h00.

1- Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
LA DEMOLITION D'UN BÂTIMENT SIS 18 AVENUE DE LA BOURGADE
AU PUY-SAINTE-REPARADE
Marché n°2017STECH011

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre, du RC. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Mairie du Puy-Sainte-Réparade
Hôtel de Ville
2 avenue des Anciens combattants
13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE

Si le pli est remis en main propre, il devra l'être contre récépissé aux jours et heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
MERCREDI de 8h30 à 12h fermé l'après midi
SAMEDI de 9h à 12h

De même, les offres acheminées par porteur (exemple : Chronopost, UPS, FEDEX, coursier...) doivent impérativement être déposées à l'accueil de la mairie du Puy-Sainte-Réparade (Hôtel de Ville – avenue des Anciens combattants - 13610 Le Puy-Sainte-Réparade), afin de déterminer avec précision les date et heure de réception.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur émetteur.

Il est précisé que c'est la date de réception du pli par les services de la commune qui est prise en compte et non le cachet de la poste.

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats et à leur frais.

2- Transmission électronique

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.klekoon.com

EVALUATION DES OFFRES

Conformément aux articles 52 de l'OMP 2015 et 62 du DMP 2016, le pouvoir adjudicateur choisira les offres qu'il juge économiquement les plus avantageuses, selon les critères suivants (par ordre décroissant d'importance) :

*** sélection des candidatures**

- Conformité aux obligations légales, sociales et fiscales (article 45 de l'OMP 2015)
- Garanties professionnelles et financières

A titre d'information, les garanties professionnelles et financières seront étudiées au regard notamment de la qualité propre de l'entreprise (ex: la qualification, par référence au Qualibat ou références équivalentes), de son expérience (ex: les références), de ses capacités financières (capacité du candidat à assumer l'accord cadre) ou de celle de ses entités lorsque le candidat demande à en faire état.

*** jugement de l'offre**

Conformément à l'article 59 du DMP 2016, la personne publique choisira l'offre qu'elle juge économiquement la plus avantageuse, selon les critères suivants :

- 1. Prix : Coefficient 50 %**
- 2. Valeur technique : Coefficient 50 %**

Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Marseille
22 Rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 06
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Greffe du Tribunal Administratif de Marseille dont l'adresse est la suivante :

Greffe du Tribunal Administratif
22 Rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 06
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr
